

DEPARTEMENT DU VAR
ARRONDISSEMENT DE TOULON

Accusé de réception en préfecture
083-218300986-20250623-25-DCM-DGS-083-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 23 JUIN 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
Présents et représentés	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

25-DCM-DGS-083

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ & LE VINGT TROIS JUIN à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en séance publique, à l'hôtel de ville, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, Maire.

Date d'envoi de la convocation et de l'affichage : le 17/06/2025.

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « LES INCORRUPTIBLES », AGREEE PAR L'EDUCATION NATIONALE EN TANT QU'ASSOCIATION EDUCATIVE COMPLEMENTAIRE DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS - Jean-François PLANES - Cécile CRISTOL GOMEZ - Jean-Michel PEYRATOUT - Bérénice BONNAL - Jean-Claude VEGA - Agnès BIASUTTO - Magali VINCENT - Martine CLOPIN - Jacques PAGANELLI - Patrick ROUAS - Serge VENNET - Chantal JOVER - Thomas MICHEL - Isabelle ROGER - Jean-Marc ILLICH - Emilie ROY - Mylène SORIANO - Chantal ROUZIER - Armand CABRERA - Bernard PEZERY - Eric JOFFRE - Viviane TIAR - Martine CABOT - Denis TENDIL

POUVOIRS : Valérie POZZO DI BORGO à Armand CABRERA - Marina BIANCHI BRONDINO à Eric JOFFRE - Marine DESIDERI à Mylène SORIANO - Eric GALIANO à Jean-Michel PEYRATOUT - Graziella PIRAS à Stéphanie ASCIONE - Christian GARNIER à Jean-Claude VEGA.

ABSENT : Néant.

SECRETAIRE de SEANCE : Emilie ROY.

Bérénice BONNAL donne lecture de l'exposé suivant :

La municipalité a défini un parcours de l'élève, qui permet à chaque enfant scolarisé au Pradet de pratiquer chaque année scolaire une ou plusieurs activités culturelles ou sportives différentes. Les élèves de CE1 bénéficient de visites mensuelles à la bibliothèque et participent au Prix des incorruptibles.

L'Association Les incorruptibles met en place tout au long de l'année scolaire une action lecture clé-en-main : une sélection de livres par tranche d'âge, des outils de lecture, un vote national, des échanges autour des livres, du lien avec les auteurs, les illustrateurs, les éditeurs... Son objectif est de susciter l'envie et le désir de lire des plus jeunes.

Pour organiser le prix des Incorruptibles en partenariat avec les écoles du Pradet la commune doit adhérer à l'association chaque année.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à l'adhésion de la commune du Pradet à l'association Les incorruptibles pour l'année scolaire 2025-2026 et à renouveler celle-ci pour les années 2026-2027 et 2027-2028.
- **D'ACCEPTER** le montant annuel de base proposé pour l'adhésion : 30€
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les actes subséquents et pièces nécessaires à cette mise en œuvre.

L'exposé est mis aux voix et adopté à l'UNANIMITE.

33 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
Emilie ROY



Le Maire,
Hervé STASSINOS



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE

LES VOIES ET DELAIS DE RECOURS

- Le recours contentieux : devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

- Le recours gracieux et hiérarchique : devant le Maire
Pour ce dernier recours, l'absence de réponse dans les 2 mois qui suivent la demande équivaut à un refus.